

Décision

Générale

colonial

Décision n° 760/SG accordant une autorisation préalable de construire à «Electricité de Djibouti».

n° 760/SG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
17 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée à «Electricité de Djibouti» l'autorisation préalable de construire un immeuble administratif, sis boulevard de la République, au Nord du Palais de Justice. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.